

DÉLIBÉRATION N°2026-66

*Vu le Code de l'Éducation ;**Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Dans le cadre de l'évolution nationale des modalités d'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, l'Université poursuit son engagement en faveur de la réussite étudiante et de la diversification des parcours de formation. Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a donc adopté à l'unanimité la délibération suivante :

L'ouverture d'une licence parcours « Santé » est approuvée.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par : Benoît Roig
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université
Benoît ROIG



Demande d'un nouveau parcours

Présentation du projet : Ouverture de la licence portail santé sur la mention Science de la vie

Dans le cadre de l'évolution nationale des modalités d'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, l'Université poursuit son engagement en faveur de la réussite étudiante et de la diversification des parcours de formation en proposant l'ouverture d'une Licence Portail Santé adossée à la mention Sciences de la Vie à compter de la rentrée universitaire 2027-2028.

Cette nouvelle formation s'inscrit dans la continuité directe de la Licence Accès Santé (LAS) Sciences de la Vie actuellement proposée par l'établissement.

La Licence Portail Santé répond aux nouvelles orientations réglementaires qui visent à diversifier les profils des étudiants accédant aux formations médicales et paramédicales tout en sécurisant leurs parcours universitaires. Elle repose sur une articulation équilibrée entre un bloc santé, un bloc disciplinaire en Sciences de la Vie et un bloc transverse favorisant le développement des compétences académiques, psychosociales et la connaissance des métiers de la santé.

Le choix de la mention Sciences de la Vie s'appuie sur une forte cohérence pédagogique et scientifique avec les enseignements dispensés dans le domaine de la santé. Cette complémentarité permet aux étudiants d'acquérir des connaissances solides dans les disciplines fondamentales tout en bénéficiant d'une préparation adaptée aux exigences des études médicales et des professions de santé.

Au-delà de son intérêt pédagogique, la création de cette Licence Portail Santé participe à la consolidation de l'offre de formation de l'Université. Elle permet de maintenir une voie d'accès claire, attractive et sécurisée pour les lycéens du territoire intéressés par les études de santé, tout en leur garantissant l'inscription dans un cursus universitaire diplômant offrant de réelles possibilités de poursuite d'études et de réorientation.

Par cette ouverture, l'Université affirme sa volonté de proposer des parcours adaptés aux évolutions de l'enseignement supérieur, de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux études de santé et de contribuer à la formation des futurs professionnels dont le territoire a besoin.

Public cible et effectif attendu :

90 étudiants

Partenaires :

Université de Montpellier, université de Perpignan Via Domitia